



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 mars 2014

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Fabienne AUBRY CONNE (HP), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), Mme Maria CASARES (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (HP), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Antoine MAULINI (Ve), M. Carlos MEDEIROS (MCG), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PEREZ (EàG), Mme Annina PFUND (S), M. Lionel RICOUC (DC), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUEUR GRECUCCIO (S), Mme Salika WENGER (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), Mme Delphine WUEST (Ve).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
extraordinaire ²⁾*

à la demande du Conseil administratif du 7 mars 2014

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 27 mars 2014

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 24 mars 2014

Objet: PR-1029 II

Ratification des accords de principe intervenus entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation de deux droits de superficie distincts et permanents au sens de l'article 779, alinéa 3 du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 4221 et 4222, feuille 19 du cadastre de la commune de Vernier, pour la construction de deux immeubles de logements à caractère social, et autorisation de les convertir en actes authentiques.

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Rémy Burri, secrétaire